

JEU-CONCOURS ETAT PUR «6 mois de soins personnalisés»

Article 1 : Présentation de la Société organisatrice

La société ETAT PUR SAS au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé Rue P. Berthier - Pichaury II - 13855 Aix en Provence Cedex 3, RCS Aix en Provence 513 403 964, organise un jeu-concours intitulé « 6 mois de soins personnalisés », gratuit et sans obligation d'achat, à Paris du 1^{er} au 30 décembre 2011.

Etat Pur se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis de modifier, prolonger, suspendre ou interrompre le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 2 : Objet / Durée

Le jeu-concours « 6 mois de soins personnalisés », organisé à l'occasion de l'ouverture du concept store (magasin) situé 24, rue du Regard - 75006 Paris, se déroulera du 1^{er} décembre 2011 à 10h30 au 30 décembre 2011 à 19h.

Article 3 : Conditions de participation

Pourront participer au Jeu les personnes physiques majeures au 1er décembre 2011 résidant en France métropolitaine (Corse incluse). La participation de toute personne résidant dans les DOM TOM ou hors de France ne pourra être prise en compte.

Ne peuvent participer au Jeu les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les mandataires sociaux et employés de la société ETAT PUR (y compris leurs familles, conjoints et descendants) et de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au jeu concours est gratuite, sans obligation d'achat et limitée à une seule participation par personne.

Pour participer, il suffira de remplir les champs présents sur le bulletin de participation, disponible dans le magasin Etat Pur situé au 24, rue du Regard - 75006 Paris, et de le déposer dans l'urne présente dans le magasin précité au plus tard avant le 30 décembre 2011 à 19h.

Chaque participant devra inscrire sur le bulletin de participation ses coordonnées exactes (nom, prénom, adresse e-mail, adresse physique), à défaut de quoi sa participation ne sera pas prise en compte.

Les bulletins de participation déchirés, incomplets ou illisibles ne seront pas pris en compte.

Il n'est permis de déposer dans l'urne qu'un seul bulletin nominatif par personne physique majeure.

Les bulletins de participation seront envoyés à l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS, pour qu'il effectue le tirage au sort des gagnants dans la première quinzaine du mois de janvier 2012.

Article 5 : Lots à gagner

Les lots à gagner par tirage au sort seront 5 lots de « 6 mois de soins personnalisés » d'une valeur unitaire de 200 € TTC (deux-cent euros toutes taxes comprises) maximum.

Chaque lot est composé :

- d'un diagnostic de peau effectué par Etat Pur par téléphone ou en magasin,

- de la fourniture de produits Etat Pur pendant une durée de 6 mois à compter de la date du diagnostic de peau.

Etat Pur décidera seule de la nature et de la quantité des produits à fournir à chaque gagnant, en fonction des résultats du diagnostic de peau effectué et dans la limite de la valeur du lot indiquée ci-dessus.

Toute taxe, commission et surtaxe affectant la valeur du lot ainsi que toute autre dépense non explicitement incluse dans la description du lot cité ci-dessus relèvent de la seule responsabilité du gagnant. Aucun échange, remboursement ou transfert du lot n'est permis, la société organisatrice se réservant toutefois le droit discrétionnaire de remplacer tout lot non disponible par un autre lot de valeur au moins égale à celle du lot original.

Article 6 : Tirage au sort

Le tirage au sort des 5 gagnants sera effectué sous le contrôle de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS durant la 1ère quinzaine du mois de janvier 2012.

Ainsi, seront considérés comme gagnants les 5 premiers bulletins lisibles tirés au sort.

Article 7 : Information et Publication des noms des gagnants

Les gagnants au tirage au sort seront informés par courrier postal ou électronique ou par téléphone, dans les 15 (quinze) jours suivant le tirage au sort.

Du seul fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent Etat Pur à utiliser leurs coordonnées dans toute communication liée au jeu, cette utilisation ne pouvant donner droits à d'autres avantages que le lot.

Article 8 : Modalités d'attribution du lot

Etat Pur prendra contact avec chaque gagnant pour effectuer un diagnostic de peau au plus tard dans les 6 semaines suivant l'annonce des résultats.

Les produits composant le lot seront expédiés au gagnant dans un délai maximum de 6 semaines à compter de la date du diagnostic de peau, à l'adresse postale indiquée par le gagnant sur le bulletin de participation.

Dans le cas où l'adresse serait erronée, ou dans le cas où le lot serait retourné, il n'appartient pas à la société ETAT PUR de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité. Le lot sera conservé par la Société ETAT PUR et perdu pour le gagnant sans qu'il puisse être réclamé à quelque titre que ce soit.

Le gagnant ne pourra obtenir en aucun cas l'échange de son lot (contre un autre) sauf accord de la société ETAT PUR, ni l'équivalent de celui-ci en numéraire ou toute autre contrepartie.

La Société ETAT PUR ne sera en aucun cas tenue responsable de la mauvaise utilisation des produits composant les lots, de l'efficacité desdits produits qui serait jugée insatisfaisante par le gagnant, ni de tout événement indépendant de sa volonté.

Les lots offerts ne pourront donner lieu à aucune contestation sur leur nature, leur quantité, etc.

Article 9 : Force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 11 : Responsabilités

En acceptant de participer au jeu, chaque participant décharge entièrement et sans condition la société organisatrice ainsi que ses agents, parents, associés, filiales, directeurs, responsables et employés, y compris l'ensemble de leurs agences publicitaires, commerciales et de sondage, de toute responsabilité ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation au jeu ou en relation avec celui-ci, y compris, et sans que cette liste soit limitative, en ce qui concerne la réception, l'utilisation et le mauvais usage des lots gagnés.

Article 12 : Respect du règlement

La participation au jeu-concours «**6 mois de soins personnalisés** » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'Etude de Maître Denis, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta 75020 PARIS et disponible gratuitement sur simple demande en écrivant à : « ETAT PUR/ Concours «**6 mois de soins personnalisés** » 24, rue du Regard - 75006 Paris ». Les frais d'affranchissement pourront être remboursés (au tarif lent en vigueur) en joignant un RIP ou RIB à la demande avant le 30 décembre 2011 minuit

Chaque participant au jeu renonce à tout recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, son déroulement ainsi que ses résultats.

Article 13 : Litiges

Le présent jeu-concours est soumis à la loi française.

Toute difficulté, née ou à naître, liée à l'interprétation ou à l'exécution du présent jeu ou de son règlement sera soumise à Maître Denis, Huissier de Justice, arbitre unique, statuant en amiable compositeur. Ses sentences sont réputées sans appel.

A peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée dans les 30 jours de la fin du jeu à « ETAT PUR/ Concours «**6 mois de soins personnalisés** » 24, rue du Regard - 75006 Paris », la date de la poste faisant foi.

Article 14 : Loi informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n° 878-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.) : « ETAT PUR/ Concours «**6 mois de soins personnalisés** » 24, rue du Regard - 75006 Paris ».

* *
*